

ASSEMBLÉE NATIONALE
19 juillet 2013

INDÉPENDANCE DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC - (N° 1275)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 55

présenté par
M. Rogemont

ARTICLE 6 TER

Après le mot :

« limites »,

rédigier ainsi la fin de la seconde phrase de l'alinéa 4 :

« fixées par ces articles. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.